

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
31 - Haute-GaronneEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	11
• absents	2
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 01 février 2018 à 18 heures 00

Date de convocation :  
25 janvier 2018

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :  
25 janvier 2018

## Objet

Installation d'une aire de jeux / pique-nique  
Demande de subvention Conseil Départemental

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine

Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony

Procuration : Gérard SIBRA donne procuration à Bernard MAURETTE  
Roger BRUNA donne procuration à Michèle STRADERE

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe du projet d'installation d'une aire de jeux / pique-nique, sur un terrain communal, Avenue de Pradaoux.

Le coût prévisionnel de cette installation s'élève à 18 208.20€ HT correspondant aux devis présentés par

- la Société Sud Environnement : 18 208.20 € HT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental 31 sera sollicité, et que les travaux devront démarrer l'année de programmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'installation d'une aire de jeux / pique-nique, pour un montant de 18 208.20€HT, et sollicite l'aide du Conseil Départemental pour 7283.28€ HT, soit 40% du montant du projet et arrête le plan de financement suivant :

\* Dépenses :

- Société Sud Environnement : 18 208.20€ HT / 21 849.84€ TTC

\* Recettes :

- Conseil Départemental : 7283.28€ HT / 8 739.94€ TTC

- DETR : 7283.28€ HT / 8 739.94€ TTC

- Autofinancement : 3641.64€ HT / 4 369.97€ TTC

et s'engage à démarrer les travaux l'année de programmation.

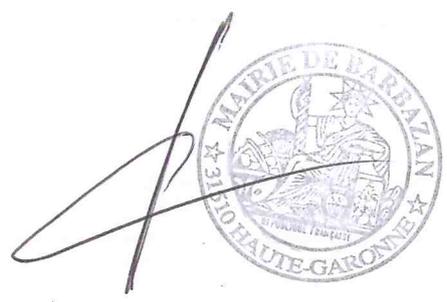
Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

20180

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .  
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 02 février 2018

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff and a shield, surrounded by the text "MAIRIE DE BARBAZAN" at the top and "HAUTE-GARONNE" at the bottom, with two stars on either side.